

## VIEILLISSEMENT : LE SYNDROME DE MATHUSALEM

Mourir cela n'est rien  
Mourir la belle affaire  
Mais vieillir... ô vieillir  
BREL J., 1977.

Alexis DANTEC

Département des études

**A**u cours des dix années à venir, la population française pourrait commencer à diminuer : c'est le cas de la population en âge de travailler dès 2007 pour les 20-59 ans, et à partir de 2012 pour les 20-64 ans. La population totale diminuerait, quant à elle, à partir de 2040. Ces évolutions posent deux problèmes distincts, qui sont tous deux source d'inquiétude :

- le premier est lié à la perspective de « dépopulation », synonyme de réduction absolue du poids démographique et économique de la France, et de l'ensemble des pays européens ;
- le second concerne l'évolution de la structure par âge de la population qui entraînera une hausse très importante de la part des personnes âgées, avec des conséquences connues sur le financement des retraites et des dépenses liées à l'âge, en particulier de santé.

La mesure de la « dépopulation » est tributaire des hypothèses qui concernent l'évolution de la population intérieure (espérance de vie et natalité), mais elle dépend aussi des perspectives migratoires qui peuvent conduire à inverser les prévisions d'évolution de la population totale et active. À cet égard, il est fort regrettable que les travaux de démographie prospective ne s'intéressent pas davantage à la question des migrations internationales. Pour que la politique migratoire puisse gagner en clarté, il convient d'organiser un débat *démographique* et *économique* contradictoire sur le sujet. Lorsque ce débat a lieu<sup>1</sup>, il permet de poser un cadre d'analyse réaliste, même s'il ne s'agit bien sûr que d'une composante du débat sur l'immigration. Les simulations effectuées par l'ONU<sup>2</sup> sont certes frustrées, mais elles permettent de donner des ordres

de grandeur : un simple doublement du flux net d'entrants en France suffirait par exemple à conserver une population d'âge actif de taille constante sur le long terme, et à compenser, même si ce n'est que très partiellement, le vieillissement de la population<sup>3</sup>. D'autre part, les vieillissements de la France et de l'Europe, même s'ils sont très différents, se manifestent par une augmentation sans précédent de l'espérance de vie. Si ce vieillissement pose, et va poser de plus en plus, de graves problèmes de financement des régimes sociaux, notamment ceux gérés en répartition, comment ne pas se réjouir en même temps de cet accroissement de la durée de vie, en bonne santé, pour le plus grand nombre ? D'autant plus que ces tendances devraient se prolonger, voire s'accélérer dans les années à venir, si l'on en croit les résultats des projections démographiques récentes (INSEE 2001). Il reste toutefois de la marge avant d'égaliser Mathusalem : un garçon né en 2001 peut ainsi espérer vivre jusqu'en 2075, une fille, jusqu'à la fin de l'année 2083.

### Projections démographiques passées

Les projections en démographie prolongent les tendances du passé. Le principe retenu pour la France par l'INSEE, qui en établit de manière récurrente<sup>4</sup>, comme par les instituts européens ou internationaux, consiste à estimer les effectifs d'une population par sexe et par âge d'une année en fonction de ceux de l'année précédente, en les faisant vieillir, mourir ou migrer, et en intégrant de nouvelles naissances. C'est le

1. Comme aux États-Unis, au Canada et même en Allemagne. Politiques de quotas, régularisations massives, réouverture du débat sur le droit du sol / droit du sang.

2. ONU, 2000 : *World Population Prospects 1950-2050*, Population Division, New-York.

3. On est loin des 93 millions qui devraient déferler pour maintenir le régime de retraite en équilibre... (Le Figaro du 11 septembre 2001, p. 34, sous la plume de Rémi Godeau). Pourquoi rejeter ainsi toutes perspectives de reprise d'une politique active en matière de migrations au motif qu'elle ne répondrait pas totalement à la question du vieillissement, alors qu'elle peut contribuer à résoudre le problème de la dépopulation ?

4. 1985, 1994 et 2001 d'après les recensements 1982, 1990 et 1999.

principe de la *méthode des composantes*, parmi lesquelles on distingue le renouvellement endogène (naissances et décès), lié directement aux comportements et à l'état sanitaire de la population, du renouvellement exogène (entrées et sorties par migration).

Ainsi, le nombre de décès de l'année  $n$  découle de l'application à la population, répartie par sexe et par âge, de probabilités de mortalité, approchées le plus souvent par des quotients de mortalité<sup>5</sup>. Pour tenir compte des évolutions « longues », notamment dans l'augmentation de la durée de vie, les démographes fixent un taux de mortalité « tendanciel », et font « converger » la série de taux de mortalité vers cette valeur cible. Lors de la projection de 1994, par exemple, le taux de mortalité de 1990 était de 0,76 ‰. La valeur cible en 2050 était de 0,52 ‰. En 2000, les démographes se sont calés sur le même rythme de décroissance que sur les trente dernières années. En 2050, l'espérance de vie à la naissance est projetée à 84,3 ans pour les hommes et à 91 ans pour les femmes.

**TABLEAU 1 : FLUX MIGRATOIRES DES PROJECTIONS INSEE REPRIS DANS LES RAPPORTS OFFICIELS**

|                           | Livre Blanc (1991) | Briet (1995) | Charpin (1998) | Teulade (2000)    | CORE (2002) |
|---------------------------|--------------------|--------------|----------------|-------------------|-------------|
| Projection INSEE utilisée | 1985               | 1990         | 1990           | Projection propre | 2001        |
| Flux migratoire           | 0                  | + 50 000     | + 50 000       | + 50 000          | + 50 000    |

De l'autre côté du spectre, les naissances de l'année  $n$  sont obtenues en appliquant des taux de fécondité par âge, projetés aux effectifs des femmes de chaque âge (entre 15 et 50 ans) de la même année. Ce taux de fécondité de l'année  $n$  pour un âge donné est le rapport entre le nombre d'enfants nés de mères de cet âge au cours de l'année et le nombre total de femmes de cet âge en début d'année. Pour obtenir l'évolution de la population totale, l'excédent migratoire, différence entre les entrées et les sorties sur le territoire national, est ajouté au solde des décès de l'année<sup>6</sup>.

Ce qui frappe de prime abord, lorsque l'on compare les projections de 1985 et de 1994 à ce qui s'est effectivement réalisé depuis (recensement 2000), c'est la dérive de l'espérance de vie. En 1985, l'espérance de vie résiduelle à 60 ans était projetée à 19,9 années pour les hommes et 25,1 années pour les femmes à l'horizon 2020. En 2000, ces niveaux étaient déjà dépassés puisqu'ils étaient respectivement de 20,2 et 25,6 années. Les ratios 20-59/60 et plus de la projection 1985 sont donc logiquement inférieurs aux réalisations, puisque la classe d'âge plus âgée est plus nombreuse. Néanmoins, l'erreur de projection sur ce ratio est moins importante que celle sur les espérances de vie : 38,3 réalisé contre 37,8 prévu. Il est probable que l'hypothèse retenue en matière d'immigration aille dans le sens de la correction de cette erreur : le solde migratoire était en effet supposé... nul tout au long de la période. Pourtant, les entrants oubliés par la projection, mais effectivement entrés, sont en très grande majorité âgés de moins de 59 ans.

5. Rapport du nombre de décès sur la population totale de l'année  $n-1$ .

6. Population au 1<sup>er</sup> janvier diminuée des décès.

Les projections de 1985, 1994 ou 2001 considèrent uniformément que le taux de fécondité est constant à 1,8 entre la date de la projection et 2050. Ce niveau de 1,8 est en fait le niveau moyen observé depuis un quart de siècle. Nous n'entrerons pas ici dans le débat, qui agite le milieu des démographes. Mais malgré tout, conserver le chiffre de 1,8 comme hypothèse de la projection 2000 entérine le fait que les femmes qui n'ont pas encore eu leur enfant en étant jeunes, ne rattraperont plus leur « retard ».

Ce conservatisme dans les composantes du renouvellement endogène – naissances et décès – est également de mise dans les mouvements migratoires. Comme les composantes endogènes, les projections de cet excédent s'appuient sur... les valeurs passées observées. Les projections de 1994 et de 2000 prennent ainsi pour hypothèse le niveau moyen observé au cours des quinze années qui les précèdent. Par un hasard quasi miraculeux, quelle que soit l'année de projection, ce solde est supposé constant jusqu'en 2050 : + 50 000 personnes par an. C'est mieux, bien sûr, que lors de la projection de 1985, mais cette hypothèse sur la composante exogène mériterait d'être explicitée.

## L'immigration comme variable politique

La plupart des travaux démographiques explorent peu la possibilité d'une reprise significative des flux migratoires vers la France. Or, si les migrations n'apportent qu'une réponse limitée et partielle à la question du vieillissement, elles peuvent permettre, en particulier dans le cas français, d'inverser la perspective de dépopulation inscrite dans les projections centrales.

En France, les travaux approfondis manquent. Les simulations de l'ONU ne sont pas dépourvus d'approximations importantes. Il est vrai, de surcroît, que ces projections ne s'inscrivent pas dans une problématique économique générale où l'on chercherait à voir dans quelle mesure ces mouvements migratoires peuvent effectivement être absorbés par les marchés du travail nationaux. Mais elles fixent un cadre de réflexion et des ordres de grandeur fort intéressants.

**TABLEAU 2 : SOLDE NET DE MIGRANTS SELON LES HYPOTHÈSES DE SIMULATION**

Solde net, en milliers par an

|                       | Variante projection 1998 | Immigration nulle | Population totale constante | Population d'âge actif constant | Rapport 15-64 ans/65 ans ou plus constant |
|-----------------------|--------------------------|-------------------|-----------------------------|---------------------------------|---|
|                       | SIM 1                    | SIM 2             | SIM 3                       | SIM 4                           | SIM 5                                     |
| France                | 10                       | 0                 | 27                          | 99                              | 1 705                                     |
| Allemagne             | 207                      | 0                 | 324                         | 458                             | 3 427                                     |
| Italie                | 12                       | 0                 | 235                         | 357                             | 2 176                                     |
| Royaume-Uni           | 2                        | 0                 | 48                          | 114                             | 1 087                                     |
| Union européenne (15) | 297                      | 0                 | 863                         | 1 447                           | 12 736                                    |
| États-Unis            | 760                      | 0                 | 116                         | 327                             | 10 777                                    |
| Japon                 | 0                        | 0                 | 312                         | 609                             | 10 064                                    |
| Fédération de Russie  | 135                      | 0                 | 508                         | 650                             | 4 675                                     |
| Corée du Sud          | - 8                      | 0                 | 27                          | 117                             | 93 617                                    |

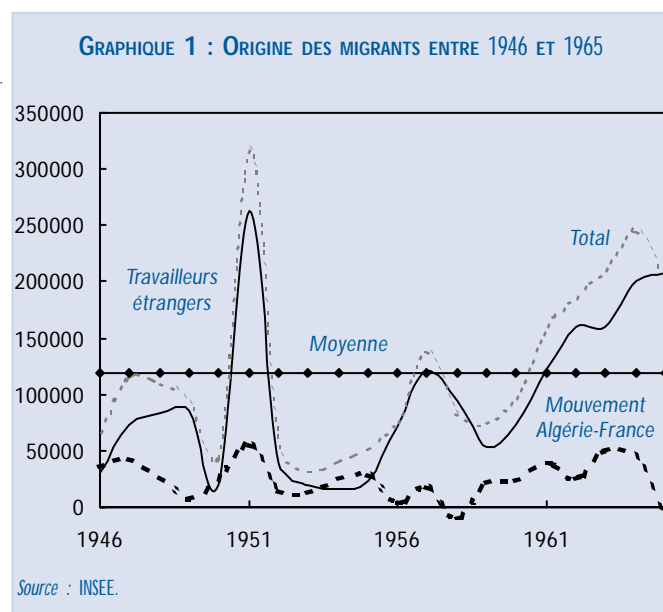
Sources : ONU, 2000 : *World Population Prospects 1950-2050*, Population Division, New-York.

Les démographes de l'ONU ont ainsi construit un ensemble de scénarios d'immigration pour huit pays, dont la France. Les différentes projections diffèrent par le seul niveau des

migrations futures : projection moyenne standard (SIM 1) ; variante avec une immigration nulle (SIM 2) ; immigration ajustée pour maintenir la population totale constante (SIM 3), immigration ajustée pour maintenir la population d'âge actif constante (SIM 4) ; et maintien constant du rapport 15-64 ans / 65 ans ou plus (SIM 5).

La lecture du tableau 2 est très instructive. Tout d'abord, elle confirme que la France est, avec le Royaume-Uni, l'un des pays les moins mal placés en termes démographiques, en raison de sa plus forte fécondité. Ensuite, on perçoit qu'il existe en matière d'immigration des marges de manœuvre. Ainsi, la stabilité de la population totale est acquise, avec des flux migratoires inférieurs à ceux que l'on a observés au cours des années 1980 et 1990, et l'apport de 100 000 immigrants par an suffirait à maintenir constante la population d'âge actif. Relancer la croissance de la population en âge de travailler n'est donc pas hors de portée, comme le montre une brève rétrospective des mouvements migratoires.

Les flux d'entrées en France des travailleurs étrangers ont connu d'amples variations au cours des cinquante dernières années. Après-guerre, la France a accueilli des travailleurs italiens et des personnes déplacées fuyant l'Europe orientale. Au total, la moyenne annuelle de travailleurs entrants sur la période 1946-1965 est de 120 000<sup>7</sup>. Du début des années 1960 au milieu des 1970, les migrations sont intervenues dans un contexte de forte croissance et de besoin de main-d'œuvre.



En 1974, les conditions économiques amenèrent le gouvernement français à décréter l'arrêt de toute nouvelle immigration de main-d'œuvre, hormis celle de personnes hautement qualifiées.

Plusieurs opérations de régularisation d'étrangers et l'entrée en vigueur du principe de libre circulation, pour les travailleurs portugais et espagnols à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992, ont ponctuellement conduit à une augmentation des entrées. Mais, depuis 1993, le solde migratoire diminue : 45 000 en 1999,

54 000 en 1998 et 47 000 en 1996 et 1997. Pourtant, ces différents flux d'immigrants ne tiennent pas compte des 80 000 étrangers en situation irrégulière ayant bénéficié de la procédure de régularisation de juin 1997. Près d'un tiers de ces personnes étaient déjà en France avant 1990, et l'INSEE a considéré qu'elles étaient dénombrées dans la population active de 1990. Les 2/3 restants l'ont été lors du recensement de 1999. On voit donc que la France a connu de longues périodes d'immigration, avec un rythme nettement supérieur à l'hypothèse trop standard de 50 000 entrées annuelles. Même sur la période récente, il est également patent que les flux réels sont nettement supérieurs aux flux mesurés. Pourquoi, dès lors, ne pas prendre en compte dans les scénarios démographiques des hypothèses plus ouvertes en matière d'immigration ?

Bien entendu, le retour à une politique migratoire active et positive implique un accompagnement social et politique tel que les coûts de l'intégration ne soient pas entièrement à la charge des plus défavorisés au sein de la population autochtone et des migrants eux-mêmes. D'autre part, il convient de prendre en compte que les pays développés, et particulièrement les pays européens à très faible natalité, adopteront vraisemblablement rapidement une posture nettement plus favorable à l'immigration que celle que l'on a observée au cours des années passées et une « concurrence » démographique pourrait se mettre en place.

## Le syndrome de Malthus

Si l'on mesure le vieillissement d'une population par l'évolution de son âge moyen, on constate qu'il s'agit d'un phénomène démographique de très longue période, puisqu'il s'opère en France depuis la Révolution au moins ! L'âge moyen passe ainsi de 30,80 ans en 1815 à 38,65 ans en 2000. Le vieillissement n'est nullement irréversible (l'âge moyen diminue entre 1921 et 1931 d'une part, et surtout entre 1946 et 1975) mais connaît également des phases d'accélération : les deux premières à proximité des guerres mondiales, et depuis 1975.

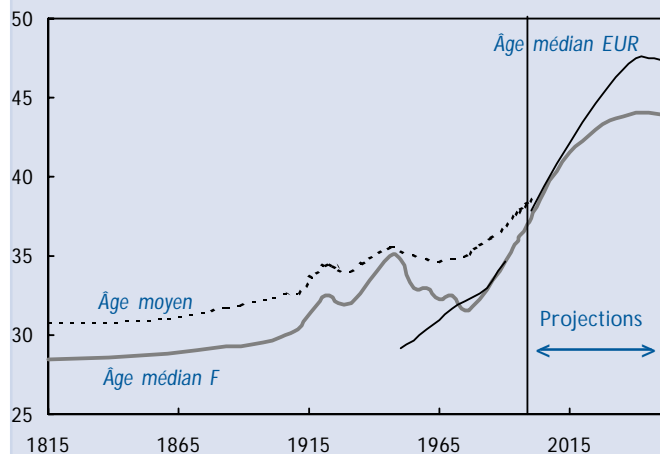
Les causes de ces évolutions sont multiples et complexes. La Grande Guerre a, par exemple, augmenté de manière très importante et immédiate la mortalité des classes d'hommes jeunes, et donc l'âge moyen. Par ailleurs, elle a également entraîné un déficit important de naissances, qui portera ses effets plus tard. La deuxième phase de jouvence, entre 1946 et 1975, est essentiellement due à la reprise de la natalité, relayée par une phase d'immigration d'une importante population jeune.

On distingue en fait deux types de vieillissement<sup>8</sup>. La baisse de la natalité correspond au *vieillissement par la base*, en référence à la réduction de la base de la pyramide des âges. Au contraire, la baisse de la mortalité des cohortes les plus âgées entraîne un *vieillissement par le sommet*, la cime de la pyramide s'élargissant. L'augmentation de l'espérance de vie inscrit le vieillissement français dans le deuxième cas de figure depuis 1970 (graphique 2). Ce mouvement est d'autant plus fort que l'allongement touche des classes d'âges très nombreuses.

7. L'ensemble de ces statistiques provient des annuaires de l'INSEE.

8. Pour plus de précisions, voir Dantec, 1998 : « Convergence des vieillissements en Europe et retraites », *Revue de l'OFCE*, n° 64, janvier.

**GRAPHIQUE 2 : ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN DE LA POPULATION FRANÇAISE ET EUROPÉENNE, SUR LONGUE PÉRIODE ET PROJECTION**



Sources : INSEE et ONU 2000.

Comme Matusalem, patriarche biblique *ante-diluvien* qui passe pour avoir vécu 969 ans, on devient « vieux » plus tard, et cette vieillesse s'accompagne à la fois d'une meilleure santé aux âges élevés et d'une situation économique relative améliorée. Les travaux du CREDES<sup>9</sup> mettent ainsi en évidence un glissement régulier des dépenses de santé en fonction de l'âge<sup>10</sup>, confirmant ainsi les résultats sociologiques de Bourdelais<sup>11</sup> : on vit plus longtemps en bonne santé. De plus, si la vieillesse a longtemps été synonyme de pauvreté, ce n'est plus le cas aujourd'hui, grâce aux régimes de retraite par répartition mis en place à la Libération.

Comment cet allongement de la durée de vie, en bonne santé physique et financière, a-t-il pu devenir une *menace*, un *problème* du débat public ? Les plaintes sur les conséquences du vieillissement de la population sont connues. Le poids des plus âgés va peser de plus en plus sur les régimes de retraite par répartition et sur l'assurance maladie. On s'interroge alors sur la viabilité du système de retraite par répartition, sur l'opportunité de repousser l'âge de départ à la retraite, sur la mise en place d'une assurance dépendance...

9. Sabourdin M., 1997 : « Évolution des disparités des dépenses médicales 1970-1980-1991 », CREDES, avril.

10. Précisément, la dépense moyenne observée pour les âges élevés augmente d'une génération à l'autre.

11. Bourdelais, 1993 : *Le nouvel âge de la vieillesse*, Editions Odile Jacob, Paris, février.

12. Blanchet, 1988 : « Immigration et stabilisation de la structure par âge d'une population », *Population*.

13. Rapport du Conseil d'orientation des retraites, 2002 : *Retraites : renouveler le contrat social entre les générations*, La Documentation française.

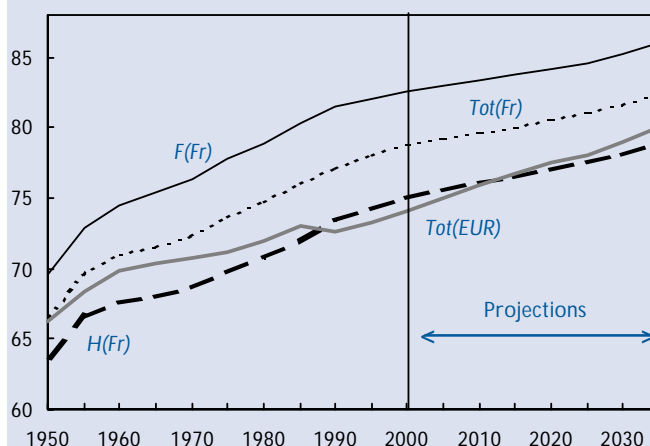
14. Sauvy, 1928 : « La Population française jusqu'en 1956. Essai de prévision démographique », *Journal de la Société de Statistique de Paris*, n° 70, 321-29.

15. *Immigration, marché du travail, intégration*, Commissariat Général du Plan.

Tous ces débats sont en effet majeurs pour le maintien de l'assurance sociale : ils posent la question de la répartition du travail et du revenu au cours de la vie qui, doit être modifiée pour s'adapter au vieillissement et à la meilleure santé à tout âge de la population.

En revanche, si une reprise significative des flux migratoires en direction de l'Europe permettrait de lisser un peu l'évolution de la structure par âge de la population, il apparaît que le vieillissement lié à l'allongement de l'espérance de vie ne peut pas être réduit par une politique migratoire active<sup>12</sup>. Ainsi, le ratio de dépendance qui rapporte la population âgée à la population potentiellement active (65 ans et plus / 18-64 ans) ne diminuerait que très faiblement en 2040 de 0,730 à 0,712, dans l'hypothèse d'un doublement des flux migratoires de + 50 000 à + 100 000<sup>13</sup>.

**GRAPHIQUE 3 : ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE EN FRANCE ET EN EUROPE, DEPUIS 1950, ET EN PROJECTION**



Sources : INSEE et ONU 2000.

Lors de la première projection démographique française en 1928, Alfred Sauvy s'alarmait déjà du vieillissement de la population. Il ne voyait alors comme solution que la reprise de la natalité et l'immigration : « il faut rajeunir la population française tant au moyen de mesures législatives propres à favoriser un accroissement de naissances, que par l'apport de sujets étrangers jeunes. Rajeunir, opération impossible pour un individu, est une entreprise qu'un peuple peut mener à bien, pourvu qu'il en comprenne la nécessité<sup>14</sup> ». Il est temps d'ouvrir un débat argumenté en termes économiques sur la question démographique et sur celle de l'immigration. Cette dernière n'est pas une panacée qui permettrait de régler sans effort la question des retraites, qui implique des arbitrages difficiles en matière de durée d'activité, de cotisations et de montant des pensions, mais elle peut au moins éloigner le spectre de la dépopulation. Sa contribution, même marginale, au lissage du vieillissement ne doit sûrement pas être négligée. Mais il faut aussi, sans excessive naïveté, se poser le problème de l'intégration sociale dans des économies peu dynamiques comme l'ont été les économies européennes depuis un quart de siècle. Le récent rapport du Plan<sup>15</sup> ouvre les pistes. ■